Communiqué de presse

18 décembre 2007

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

Cit'ergie European Energy Award®

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Parce que la lutte contre le changement climatique se fait d'abord sur le terrain

L'ADEME lance Cit'ergie, déclinaison nationale des European Energy Award® (eea®) 4 collectivités sont d'ores et déjà labellisées

Après une expérimentation réussie dans deux régions françaises, l'ADEME met en place le nouveau label, Cit'ergie, déclinaison française du label européen EEA®, récompensant les collectivités pour leurs politiques globales de maîtrise de l'énergie et de lutte contre le changement climatique. L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie devient le porteur du dispositif en France et va le développer en partenariat avec les associations représentatives des collectivités, des intercommunalités et des régions.
Michèle Pappalardo, présidente de l'ADEME, a remis, le 18 décembre, les premiers labels qui récompensent pour leurs actions les collectivités suivantes : Echirolles, Besançon, Montmélian et la Grenoble Alpes Métropole.
Jean-Louis Borloo, ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables salue l'exemplarité de ces réalisations qui s'inscrivent dans la droite ligne des objectifs définis par le Grenelle de l'environnement.

La réussite d'une politique de maîtrise de l'énergie et de lutte contre le changement climatique passe par un déploiement simultané au niveau régional et national Les collectivités locales ont un rôle important à jouer en matière de politique énergétique. Elles ont, à cet égard, de larges compétences, condition indispensable pour assurer avec efficacité les nombreuses tâches relatives à la mise en œuvre de politiques énergétiques et climatiques ambitieuses sur leur territoire. Parce qu'elles peuvent agir directement sur l'offre et le demande d'énergie, les collectivités locales sont des acteurs déterminants dans la maîtrise de l'énergie et la lutte contre l'effet de serre.

European Energy Award®, un label de « bonne conduite » de politique énergétique…

Le label European Energy Award®, à vocation européenne, a été créé en 2003 à l'initiative de collectivités suisses et autrichiennes. Il permet de conduire des actions localement et d'agir directement sur l'offre et la demande d'énergie. Ce label propose aux collectivités (communes et intercommunalités) un processus d'amélioration continue tout à la fois volontaire et contraignant en vue d'élaborer une politique énergétique et climatique efficace et exemplaire. La démarche s'élabore autour de 6 modules : développement territorial, patrimoine communal, approvisionnement énergétique, eau et assainissement, mobilité, organisation interne, communication.

La remise du label couronne les efforts d'une collectivité dès lors qu'une part significative des engagements qu'elle a pris, ont été remplis.

De par sa conception, cette labellisation favorise une gestion transversale et pluridisciplinaire de la politique énergétique et climatique dans les collectivités. Elle permet la mise en place d'une nouvelle culture et de nouveaux outils de pilotage et de suivi des politiques et actions énergie et climat grâce notamment à la méthodologie proposée et à l'accompagnement prodigué par un conseiller accrédité.

Le label Cit'ergie, déclinaison des European Energy Award®

En France, le label eea® a été expérimenté avec le soutien de l'ADEME, dans 8 collectivités de Franche-Comté et de Rhône-Alpes dans le cadre du projet REVE Jura Léman, coordonné par l'Association Energie-Cités. **L'ADEME a décidé de déployer ce label au niveau national sous le nom Cit'ergie.**

european energy award

reve JURA LÉMAN

Le projet européen REVE Jura-Léman est conduit dans le cadre du programme INTERREG III A.

De même que pour le label eea®, Cit'ergie récompense trois niveaux d'engagement :

- Le label Cit'ergie® Gold récompense les collectivités les plus avancées : elles dépassent 75% de réalisation de leur potentiel.
- Le label Cit'ergie® récompense les collectivités qui dépassent 50 % de réalisation de leur potentiel.
- Cap Cit'ergie reconnaissance « Partenaire en processus » pour les collectivités qui sont entrées dans la démarche de certification, font preuve de leur volonté de s'améliorer, mais n'ont pas encore atteint 50 % de réalisation de leur potentiel.

Cit'ergie est une réponse pratique aux enjeux prioritaires de la mobilisation des collectivités sur l'énergie et le facteur 4, à l'échelle nationale. Il est compatible avec toute la gamme des démarches et outils que l'ADEME déploie pour les collectivités.

Ce label peut notamment se concevoir comme la déclinaison concrète d'un Plan Climat Energie Territorial. De même, la réalisation d'un Bilan Carbone™ ou la mise en œuvre d'une Approche Environnementale de l'Urbanisme permettent d'atteindre des objectifs fixés dans le cadre du label **Cit'ergie.**

Cit'ergie European Energy Award®

Ont été labellisé Cit'ergie

- Echirolles,
- Besançon,
- Montmélian,
- Grenoble Alpes Métropole.

CAP Cit'ergie European Energy Award®

Ont été reconnus Cap Cit'ergie

- CA Grand Besançon
- CA Pays Montbéliard
- CC Jura Dolois
- Evian-les-Bains

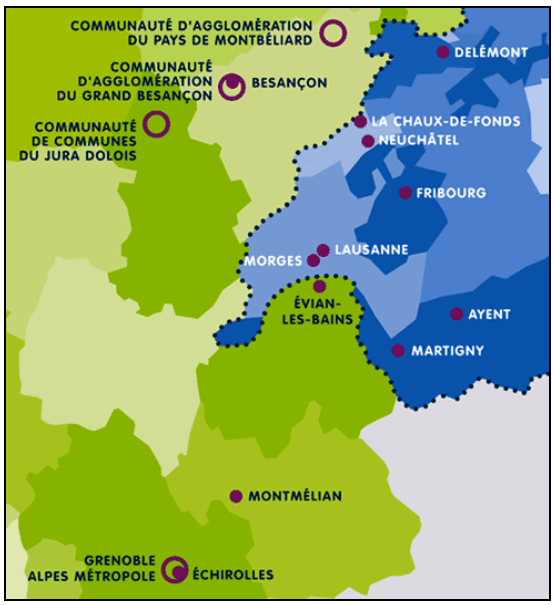

Les 8 collectivités françaises engagées dans le label European Energy Award®

Franche-Comté

- Besançon (120 000 hab)
- Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (176 000 hab)
- Communauté d'Agglomération du Pays Montbéliard (122 000 hab)
- Communauté de Communes du Jura Dolois (48 000 hab)

Rhône-Alpes

- Echirolles (35 000 hab)
- Evian-les-Bains (7 000 hab)
- Grenoble Alpes Métropole (400 000 hab)
- Montmélian (4 000 hab)

L'ADEME en bref : l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables, et du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Elle participe à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. L'agence met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public et les aide à financer des projets dans cinq domaines (la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit) et à progresser dans leurs démarches de développement durable. www.ademe.fr

Relations presse ADEME - H & B Communication
Marine Lefebvre - Nadège Chapelin - 01 58 18 32 43 - n.chapelin@hbcommunication.fr - m.lefebvre@hbcommunication.fr

Le label European Energy Award®

Un contexte européen

Le label European Energy Award® (eea®) a été mis en place sur la base de l'expérience suisse du label « Cité de l'énergie® » et du label autrichien « e5® » qui portaient sur les politiques d'efficacité énergétique dans les communes,

En 2000, avec le soutien du 5ème programme cadre de recherche et de développement de la Commission européenne, ce label a été adapté, consolidé et harmonisé pour devenir la démarche européenne « eea® » en vue d'une diffusion européenne. A partir de 2003, le projet a reçu le soutien de plusieurs programmes européens (SAVE, EIE, INTERREG…) pour une diffusion élargie.

On compte aujourd'hui, parmi les pays mettant en œuvre le label, l'Allemagne, l'Autriche, la Pologne et la Suisse, l'Espagne, l'Italie, l'Irlande, la Lituanie, la Slovaquie et la France.

European Energy Award®, mode d'emploi

Le label eea® propose aux collectivités un processus d'amélioration continue tout à la fois volontaire et contraignant en vue d'élaborer une politique énergétique et climatique efficace et exemplaire. La méthodologie du label eea® investigue **6 domaines d'intervention des collectivités au vu de leurs compétences** et de leur sphère d'influence dans le domaine de l'énergie et du climat : développement territorial, patrimoine de la collectivité, approvisionnement en énergie, eau, assainissement, mobilité, organisation interne, communication, coopération…

Déroulement du processus de labellisation

- Réaliser un état des lieux, avec l'appui d'un **conseiller accrédité eea®** qui accompagne la collectivité tout au long de la démarche. Cet état des lieux est conduit à partir d'un catalogue de 87 questions relatives aux 6 domaines investigués. Il permet établir la photographie évaluant de la situation de la collectivité au vu du potentiel d'actions qu'elle pourrait réaliser dans les 6 domaines.
- Mettre en place un comité de pilotage eea® interne et un groupe de travail eea® chargés de l'accompagnement du processus, de la définition et de la mise en œuvre du programme de politique Energie-Climat.
- Définir un programme Energie-Climat décliné en plan d'actions pluriannuel et sa mise en oeuvre
- Réaliser une évaluation donnant lieu à un rapport pouvant permettre la demande de label si les points effectifs sont au moins égal à 50 % de ses points potentiels (les points ne sont attribués à la collectivité que pour les actions réalisées ou en cours de réalisation). L'outil d'aide à l'évaluation est défini au niveau de chaque pays en fonction de ses politiques publiques, de ses niveaux d'exigences et de réglementations et de ses outils. Dans tous les cas, les collectivités sont évaluées sur leurs compétences propres.
- Présenter un rapport eea® complet à un **auditeur externe accrédité eea®** et obtenir l'approbation de la Commission du Label. Les normes qui régissent l'attribution du label sont constamment adaptées par le Forum au niveau national et européen, se référant aux plus récentes évolutions de la technique et aux nouvelles composantes des politiques énergétiques nationales (catalogue d'aide à l'évaluation).

european energy award GOLD

En Europe,
16 collectivités ont le label eea gold sur les 200 labellisées
10 sont en Suisse, dont Lausanne, Neuchâtel et Delémont partenaires du projet REVE jura Léman

Cité de l'énergie
european energy award

Le label Cité de l'énergie a été créé en Suisse fin des années 80.
Aujourd'hui, c'est un programme de la Confédération Suisse :
152 communes suisses sont labellisées Cités de l'énergie.

landesprogramm
für energieeffiziente gemeinden

Autriche

Développé fin des années 90 sur le modèle suisse.
Aujourd'hui, programme national avec 5 Länder impliqués et 23 communes labellisées e5®.

Allemagne

Depuis 2003,

- 4 Länder allemands impliqués
- 21 communes allemandes labellisées

Autres pays engagés

A une échelle plus limitée

- Irlande (2 labels)
- Italie (11 labels dont 4 en janvier 2008)
- Lituanie (2 labels)

En cours d'expérimentation:

- Pays-Bas
- République Tchèque
- France dans le cadre du projet REVE Jura-Léman qui s'achève fin 2007

Trois niveaux de reconnaissance sont attribués :

- **Le label European Energy Award® Gold** récompense les collectivités les plus avancées : elles dépassent 75% de réalisation de leur potentiel.
- **Le label European Energy Award®** récompense les collectivités qui dépassent 50 % de réalisation de leur potentiel.
- La reconnaissance **« Partenaire en processus »** pour les collectivités qui sont entrées dans la démarche de certification, font preuve de leur volonté de s'améliorer, mais n'ont pas encore atteint 50 % de réalisation de leur potentiel.

Suivi du label European Energy Award®

Les collectivités, qu'elles soient reconnues partenaires en processus ou détentrices du label, reçoivent annuellement une visite de suivi du conseiller eea® qui vérifie et les interroge sur la mise en œuvre ou non des mesures prévues.

Le label est remis en jeu tous les 4 ans par un nouvel audit de la collectivité.

Quelques sites sur le label European Energy Award® en Europe

- www.citedelenergie.ch
- www.reve-jura-leman.org
- www.european-energy-award.org